

Concession des plages naturelles de Saint-Laurent-du-Var

Dossier d'enquête publique

Liste des pièces

DOSSIER DE CONCESSION

- 1) Projet de cahier des charges de la concession entre l'État et la métropole Nice Côte d'Azur
- 2) Plan de situation
- 3) Plans d'aménagement de la concession (2)
- 4) Note exposant les modalités de mise en œuvre des principes énoncés à l'article R. 2124-16 et proposant une durée pour la période en dehors de laquelle la plage doit être libre de tout équipement et installation
- 5) Note exposant les investissements devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelle
- 6) Note rappelant les aménagements prévus pour l'accès à la plage des personnes handicapées
- 7) Dispositif matériel envisagé pour porter à la connaissance du public la concession de plage et les sous-traités d'exploitation
- 8) Notice relative à l'arrêté du 30 janvier 2015 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département des Alpes-Maritimes, accompagnée d'un plan
- 9) Notice architecturale et paysagère, accompagnée des RAL de couleur et des photomontages du lot 4
- 10) Note concernant l'impact de la création du lot 4 sur la zone de protection de biotope de l'« embouchure du Var »

AVIS DES SERVICES

- 11) Conditions financières de la concession fixées par la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP)
- 12) Avis du préfet maritime de la Méditerranée
- 13) Avis du commandant de la zone maritime de la Méditerranée
- 14) Avis de l'Agence Régionale de Santé
- 15) Avis du service gestionnaire du domaine public maritime ayant clos l'instruction administrative

COMPLÉMENTS APPORTES POUR LA CRÉATION DU LOT 4

- 16) Courrier du Préfet des Alpes-Maritimes du 05 juin 2023
- 17) Compléments de MNCA en date du 29 juin 2023, portant sur le calendrier de modification du PLUM, les actions concrètes d'amélioration de la qualité des eaux de baignade et les enjeux stratégiques relevant de l'ordre public.

DÉLIBÉRATIONS

- 18) Délibération du 31 mai 2021 portant exercice du droit de priorité pour l'attribution de la concession des plages naturelles de Saint-Laurent-du-Var à la métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) par l'État.
- 19) Délibération du 12 avril 2023 : avis favorable de la commune en vue de porter la période d'exploitation des plages à 8 mois par an au regard de la fréquentation touristique et avis favorable pour l'ouverture à l'année des établissements.

ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 20) Décision de désignation du commissaire enquêteur
- 21) Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique
- 22) Avis d'enquête.